

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

V. I. V

MONTREAL, 1er JANVIER 1894.

No. 1

A MONSIEUR JOSEPH TASSE, SÉNATEUR

M. Joseph Tassé, Sénateur, persiste, pour des raisons politiques que nous comprenons fort bien, et qui ne trompent personne, à dire que le CANADA-REVUE est rédigé par M. Marc Sauvalle.

Je suis le premier à regretter le départ de M. Sauvalle, mais chez nous nous avons du cœur, et nous comprenons que les devoirs envers la famille doivent primer toutes les autres considérations. On offrait à M. Sauvalle une position lucrative à la *Patrie*. Monsieur Sauvalle avait une famille à faire vivre, et j'ai été le premier à dire à mon ami qu'il ne pouvait pas refuser cette position. D'ailleurs, il ne manquait pas chez nous d'écrivains de talent, pour combler ce vide; parce que tous les amis du CANADA-REVUE sont des gens convaincus qu'ils

font une œuvre méritoire en tâchant d'arracher le Canada français des mains des vampires qui le sucent.

Monsieur Sauvalle s'est retiré le 1er septembre dernier de la rédaction du CANADA-REVUE, et il a publié, à cette occasion, sous sa signature, une lettre d'adieu absolument catégorique.

Depuis son départ, le CANADA-REVUE est rédigé par un comité de collaborateurs, dont la *Semaine Religieuse* a hautement apprécié le talent et reconnu le dévouement, mais qui se tiennent scrupuleusement à l'écart de la politique et des politiciens.

Au revoir, Monsieur Joseph Tassé, Sénateur. Nous n'avons pas le temps de vous en dire plus long aujourd'hui, mais vous ne perdez rien pour attendre.



A. FILIATREULT.

PROGRES

La question de l'abolition des exemptions de taxes a été un des facteurs importants de l'élection à la mairie de Toronto, et l'électorat a demandé aux candidats de se prononcer ouvertement sur cette question.

C'est un point important de gagné ; jusqu'à présent, les Anglais bien pensants se faisaient tirer l'oreille, absolument comme nos cléricaux, pour discuter ce thème brûlant de l'abolition d'un privilège enclâssé dans un faux sentimentalisme. Ils ne nous combattaient pas, mais leur silence n'était guère encourageant. Entreprendre un mouvement de réforme lorsqu'on est sûr de se heurter aux efforts combinés de deux corps généralement hostiles, c'est dangereux.

Nous avons donc louvoyé ; cherchant petit à petit, par martelements continus, comme la goutte d'eau qui creuse la pierre, à faire entrer dans la tête de notre public toute l'injustice de l'exemption de taxes en présence des sacrifices que nous nous imposons, et des profits qu'en irent ceux qui possèdent les propriétés exemptes.

Nous avons combattu et disséqué cette explication paradoxale, qui tend à faire croire que les services rendus par les communautés privilégiées sont gratuits, et que si on leur imposait des taxes, nous serions obligés de prendre à notre charge les services qu'elles rendent.

Si vous voulez cesser de soigner les malades ou d'instruire les enfants, avons-nous dit, il ne nous resterait plus qu'à reprendre possession des biens qui vous ont été donnés à cet effet, à garder dans nos poches pour le payer au fonds de l'assistance publique, les quêtes, les carottes et les donations dont vous vous enrichissez, et à payer des taxes qui seraient au moins consacrées à des biens nous appartenant, tandis que nous les payons indirectement aujourd'hui sous forme d'augmentation pour des domaines dont nous sommes exclus et qui peuvent être liquidés du jour au lendemain et transportés par-delà les mers.

Notre raisonnement a fait son chemin, et l'on

serait étonné du nombre de braves ouvriers qui sont venus nous demander des détails du mode d'opération des exemptions de taxe et de leur importance.

Qu'on soit bien convaincu que l'idée a poussé parmi les canadiens catholiques, et que le mouvement commencé à Toronto va se répercuter ici.

Toronto a eu une chance spéciale que Montréal n'a pas eue encore ; il y a eu là un exemple palpable, frappant pour le peuple.

L'église Baptiste de Jarvis Street s'est déclarée prête à payer la taxe municipale, en proclamant qu'elle se considérait tenue de payer sa part des frais de protection du feu, des facilités de transport, etc. De fait, l'église de Jarvis Street paye \$1,100 de taxes depuis trois ans, et pourtant ses affaires sont prospères, sa congrégation est pleine de foi et respectée.

Depuis lors, l'église Méthodiste de Queen Street a considéré favorablement un plan du même genre.

En présence de ces faits, on conçoit facilement que l'opinion publique se soit émue et ait ouvertement attaqué la question.

Que faudrait-il à Montréal pour qu'il en soit de même ?

Que quelqu'un commence.

Ah ! nous savons bien que c'est dur de donner l'exemple, que c'est bien ennuyeux de payer lorsqu'on voit ceux qui sont autour de vous serrer les cordons de leur bourse.

Le Mont St. Louis, il y a un an ou deux, s'était déclaré prêt à payer les taxes volontairement si tout le monde voulait l'imiter.

Mais naturellement, personne n'a sauté sur cette offre peu tentante, et la proposition en est restée là.

Ce qu'il faut maintenant, c'est du sérieux.

Si l'on veut arriver à cette solution qui s'impose, à l'abolition des exemptions de taxes, que les hommes à idées larges qui ont voix au chapitre dans quelques-unes des institutions actuellement exemptes donnent le signal et ordonnent le paiement des taxes, dussent-ils même se côtiser pour l'exemple et montrent qu'un établissement, ou une entreprise, fut-elle reli-

gieuse, si elle est bien menée, peut faire honorablement face à ses affaires sans voler la part des citoyens en accaparant sans paiement une part des avantages qu'ils payent si cher pour se procurer.

Allons, qui donnera l'exemple ?

Où sont les grands réformateurs qui vont relever le défi ?

DUROC.

ANCIENNES ET NOUVELLES METHODES

La *Vérité* fait les commentaires suivants sur l'attentat de Vaillant à la Chambre française :

C'est un joli état de société que celui qui existe en Europe ! C'est le fruit du *progrès moderne* et de la *science pratique* qui se substituent à la religion. Le monde ne veut plus de cette dernière ; il ne parle que *progrès et science*. Eh bien ! la science met la dynamite à la portée des anarchistes qui feront sauter le monde. C'est le *progrès moderne* !

Voilà qui tombe à pic.

C'est la continuation de la thèse connue, que les écoles sans Dieu sont la cause de tous les crimes qui se commettent, et qu'il ne se produit tant d'attentats que depuis la laïcisation.

Pour montrer ce que valent ces jérémiades, il suffit de lire les renseignements suivants sur l'éducation de Vaillant :

La mère de Vaillant habite Saint-Ouen. Elle a donné les détails suivants sur son fils :

Mon fils unique, que j'adorais autant qu'il m'aimait, a été élevé chez les frères, à Mézières ; il a terminé ses études, à Paris, dans une institution dirigée par la même congrégation ; il aimait tellement un de ses professeurs de Mézières que celui-ci lui a envoyé dernièrement sa photographie, il a fait sa première communion à Paris, et a toujours été un fils bon, soumis et respectueux.

Evidemment, la *Vérité* est encore à côté, comme toujours.

Nous ne serons pas assez naïfs cependant pour nous écrier comme elle le ferait :

Voilà les fruits de l'éducation congréganiste !

Eh non ; laissons à chacun sa responsabilité propre, cela suffit.

C'est d'ailleurs l'opinion de Vacquerie, qui dit, dans le *Rappel* :

On a lu dans nos faits divers, l'aventure de ce

Lebon, avec qui les juges correctionnels vont bientôt causer de ses escroqueries.....

Si je rappelle cette anecdote, en somme fort vulgaire, c'est uniquement pour en souligner un détail.

Ce détail est que Lebon a été élevé dans un séminaire, où il est resté jusqu'à l'âge de vingt-et-un ans.

C'est bon à noter dans un moment où les ennemis de la République prétendent que tous les crimes qui se commettent viennent de ce qu'elle a laïcisé l'enseignement ; que c'est la loi scolaire qui a fait Ravachol et qui a lancé la bombe de Vaillant (lequel a été éduqué par les frères de la doctrine chrétienne).

C'est sans doute aussi la loi scolaire qui a fait de Jacques Clément l'assassin d'Henri III et qui a fait de Ravillac l'assassin d'Henri IV. C'est aussi en sortant de l'école laïque que Caïn a tué Abel.

Il serait absurde de dire que c'est parce que Lebon a été séminariste jusqu'à vingt-et-un ans qu'il a volé à M. Boulon son argent, sa valise et sa couverture. Mais c'est bien autrement bête d'attribuer à l'enseignement laïque la bombe de Vaillant qui a reçu l'enseignement clérical !

Maintenant, la *Vérité* ajoute, après l'affaire Vaillant, l'entre-filet suivant relatif aux révoltes de Sicile :

La férocité des paysans, pressurés et opprimés, est vraiment épouvantable. Dans un endroit, ils se sont emparés d'un gendarme, l'ont imbibé de pétrole, mettant ensuite le feu à ses vêtements. Le malheureux a été horriblement brûlé avant que ses confrères aient pu venir à son secours. Dans un autre endroit, en Sicile, les émeutiers ont tué un fonctionnaire municipal et sa femme, les ont décapités, puis ont porté leurs têtes, au bout d'un bâton, par les rues de la ville.

Bravo ! parlez-nous de cela.

Au moins, la science n'a rien à voir là-dedans.

Ce sont les vieilles méthodes catholiques chères à M. Tardivel.

Ça vous a un fumet d'Inquisition qui ragailardit le cœur.

Le bûcher, la décapitation, les plaisirs habituels de feu Torquemada, au moins ce n'est pas le progrès moderne.

La voilà la vieille opération classique.

Avec quelle fierté M. Tardivel fait la comparaison entre la France incroyante et la catholique Sicile qui n'a pas oublié sa religion.

C'est encore le bon temps, en Sicile, voyez-vous.

CIRCULAIRE ELECTORALE

Décidément la France nous enfonce de cent coudées en matière d'exploitation de l'influence électorale cléricale.

La *Libre Parole* publie la circulaire suivante, que la femme du candidat républicain, dans l'arrondissement de Sisteron, M. Mac-Adaras, a adressée, en pleine lutte électorale, à tous les curés et desservants de l'arrondissement.

C'est sublime d'hypocrisie, de note juste.

C'est une trouvaille.

Ah ! cette femme-là les connaissait bien les curés.

Voici sa lettre :

VÉNÉRÉ CURÉ,

Monogramme Il y a quelques temps, qu'en compagnie de plusieurs dames charitables de mes amies, nous étudions entrelacées la création d'une caisse de secours destinée, avec l'aide de fonds qui seraient déposés dans la forme de dons volontaires, à venir en aide aux desservants des communes rurales, dont le traitement et le casuel sont insuffisants pour faire face aux besoins matériels de la vie, même à la campagne.

Le siège central du comité devrait être à Paris.

En Irlande, aussi bien qu'en Angleterre et aux Etats-Unis, ces sortes de caisses fonctionnent, depuis longtemps, avec succès. *Festime qu'en France, où les masses catholiques sont encore plus compactes, les cœurs ne sauraient se montrer insensibles aux privations qui accompagnent la vie de sacrifices de nos modestes curés de campagne.*

Après des études, toujours supérieures (*sic*) aux exigences littéraires de la fonction morale qu'ils remplissent, ces humbles soldats de la milice du Christ se résignent, néanmoins, à passer la plus grande partie de leur existence en tête-à-tête avec une population composée exclusivement de travailleurs manuels.

S'ils rencontrent parfois quelques satisfactions morales et isolées, par contre, leur solitude est d'ordinaire bien complète ; pour en rompre la monotonie, ils n'ont même pas les moyens de se procurer quelques livres spéciaux à leur mission.

Sentinelles perdues sur ce champ de bataille, d'autres disent la vallée de larmes, ils ne prennent conseil, ces vaillants, que de leur vocation.

Ils font bénévolement abnégation de toutes les joies que d'autres recherchent, et dans un esprit de désintéressement que la foi catholique peut seule inspirer, ils oublient que cette société, pleine d'injustice, en compensation des biens que la Révolution française leur a pris, ne daignent même pas leur accorder le strict nécessaire à l'ordinaire de la vie.

Souvent, jetant un regard sur le personnel domestique de certaines maisons bourgeoises voisines du presbytère, le prêtre y trouve des serviteurs dont les gages sont supérieurs de beaucoup aux misérables mille ou douze cents francs, montant de son traitement annuel.

S'agit-il du casuel ? Si cette ressource améliore considérablement la situation des curés et vicaires dans nos grandes villes, par contre elle est nulle dans les campagnes.

Cependant, nos réformateurs d'aujourd'hui, qui prétendent viser à l'amélioration du sort du plus grand nombre, pourquoi ne dirigent-ils pas leurs regards du côté de cette milice de l'autel, qui, elle aussi, se recrute presque exclusivement dans des familles dont les ressources sont plus que modestes ?

Croyent-ils que le prêtre, si humble qu'il soit, traverse la vie en se désintéressant des progrès fournis par la science et l'expérience ?

Pensent-ils que la lutte pour la vie n'est pas devenue plus difficile par suite des perfectionnements de tous genres amenés par l'emploi du télégraphe, des chemins de fer, et de l'électricité dans ses formes variées ?

Cette centralisation de tous les produits du sol sur les grands centres du pays d'abord, et leur répartition ensuite sur des villes de moindre importance, ne laisse-t-elle pas les campagnes appauvries et d'un approvisionnement plus difficile ?

La conséquence économique de ce mouvement, à toute vapeur, c'est de réduire de plus en plus les ressources d'approvisionnement locales au plus grand profit des marchés de la ville.

Le paysan vend peut-être plus facilement son blé et ses légumes, mais le consommateur local paye plus cher à cause de la concurrence, et il ne trouve pas toujours les ressources nécessaires même à son alimentation.

Il suffit de parcourir vos montagnes pour se rendre compte de la vérité sur tous ces points de détail.

*Après les marques de confiance et de sympathie que mon mari et moi avons rencontrées (*sic*) dans l'arrondissement de Sisteron, j'ai pensé que ce projet d'organisation générale, s'il éprouvait certaines difficultés d'exécution, réduit aux proportions d'un arrondissement, les choses pourraient devenir possibles.*

C'est dans ce sentiment que je désire pressentir votre opinion et savoir de vous comment vous comprendriez l'organisation d'une pareille caisse.

"Il est permis d'ajouter qu'elle serait exclusivement alimentée dans l'arrondissement de Sisteron par mes moyens personnels."

Il serait bon de savoir, notamment, quels seraient les éléments de la composition du conseil de direction de cette caisse.

Cette direction devra-t-elle être confiée à un comité laïque, religieux ou mixte ?

Je vous prie, vénéré curé, de vouloir bien étudier cette question, et me transmettre, le plus tôt possible, le résultat de vos réflexions, car il est important que je puisse être fixée, le plus tôt possible, sur la possibilité de réaliser pratiquement mon projet.

Veillez agréer, vénéré curé, l'assurance de mon profond respect.

Signé: MARCELLE D. MAC-ADARAS,
67, avenue des Champs-Élysées.

Paris, le 9 mai 1893.

Hein, quel bon billet!

Comme ces bons pères ont dû rire dans leur barbe en recevant cette missive!

Et comme ils ont dû en tirer parti!

Mais c'est trop beau pour avoir été trouvé par un candidat. C'est quelque curé qui a inventé le truc.

Et pensez que ce pauvre Mac-Adaras n'a même pas été élu.

Ah! ils sont bien ingrats, les prêtres de l'arrondissement de Sisteron.

FRANCE.

LA CELESTE CAROTTE

LA CROIX D'ÉPINE

Un journal parisien raconte l'histoire suivante, qui est bien dans la note cléricale :

L'autre jour, comme nous passions devant le Sacré-Cœur, nous nous heurtâmes à un prêtre qui rangeait très attentivement dans une serviette des petits papiers de différentes couleurs ressemblant fort à des affiches minuscules.

Aussitôt le digne ecclésiastique replia précipitamment sa serviette, et, comme un voleur, il s'enfuit à grands pas.

De temps en temps, il détournait la tête pour voir si nous le suivions.

Arrivé rue de la Barre — une rue tellement rapide qu'il faut faire des prodiges d'équilibre pour ne pas se rompre le cou en la descendant — le prêtre regarda une dernière fois si nous le "filions" toujours, et disparut sous une porte.

Dans sa précipitation à nous fuir, le brave homme ne s'était pas aperçu qu'il avait laissé tomber quelque chose... une brochure bleue, écrite en anglais.

Nous ramassâmes cette brochure. Bien nous en prit, car elle nous a révélé des choses intéressantes.

Cet imprimé, qui n'a que quinze pages, porte

le titre suggestif de " *L'Ordre religieux de la Croix d'épines. (Religious order of the crown of Thorns.)* "

Elle commence par un passage tiré de l'Évangile selon saint Mathieu; suit une préface dans laquelle est défini, avec force circonlocutions et périphrases, le but que se proposent d'atteindre les créateurs de l'ordre.

Cette préface nous apprend que l'ordre de la Croix d'épines n'a aucun rapport avec tous ces ordres que distribuent, presque toujours sans discernement, les souverains et les chefs d'État, mais que, néanmoins, on va le reconnaître dans le monde entier comme un ordre des plus sérieux.

Nous citons textuellement :

STATUTS DE L'ORDRE DE LA CROIX D'ÉPINES.

Titre I.

Article premier. — L'ordre religieux de la Croix d'épines ne reçoit pas seulement dans son sein les personnages de marque, mais encore les humbles, à la condition qu'ils jouissent d'une excellente réputation.

Art. II. — Son but est de récompenser *avec le plus grand discernement* ceux qui croient en Dieu, qui savent apprécier les bienfaits du christianisme, propager ses doctrines et combattre l'erreur. Cet ordre a, par conséquent, pour objet de récompenser la piété, l'humilité et la philanthropie.

Art. III. — L'ordre de la Croix d'épines est divisé en trois classes: commandeur, officier et chevalier.

Les dames — à la condition qu'elles soient *pures* — sont admises dans cet ordre avec le titre de dames d'honneur et de dévotion de la Croix d'épines.

Art. IV. — Le brevet signé par le grand-maître de l'ordre confère aux dignitaires le titre de *docteur chrétien*.

Art. V. — La première classe de cet ordre est très rare. Elle est accordée à un très petit nombre de postulants.

Titre III.

MODE ET CONDITIONS D'ADMISSION

Nous arrivons à la partie la plus intéressante des statuts, car c'est là qu'est abordée la question d'argent :

Article premier. — Chaque postulant doit faire une demande pour être admis. Cette demande doit être accompagnée d'une biographie détaillée et d'une photographie. Elle doit contenir les noms, prénoms, profession et *situation de fortune du postulant* et être apostillée par un prêtre.

Art. II. — Si la demande est agréée, le postulant reçoit dans les quatre jours un avis favorable, et deux jours après on lui remet son brevet. *Il doit acheter à ses frais la croix de chevalier.*

Art. III. — Tout chevalier qui, dans le premier mois de sa réception, aura recruté trois nouveaux candidats, *ou qui aura fait une généreuse offrande à l'ordre* (cette offrande ne peut être inférieure à dix dollars), sera immédiatement promu officier.

Art. IV. — Chaque postulant au grade de chevalier "devra envoyer pour son admission, par lettre chargée, la somme de cinq dollars au moins. Cette somme est destinée à payer les frais d'enrôlement. Il sera en outre obligé de faire chaque année une offrande en espèces au grand-maître de l'ordre."

Art. V. — Dans le cas où le candidat ne serait pas reçu, on lui retournera la somme qu'il aura envoyée. *Il doit être prévenu cependant que sur cette somme il sera retenu deux dollars pour frais d'enquête.*

Art. VI. — Chaque chevalier devra communiquer avec le grand-maître de l'ordre une fois au moins, par l'intermédiaire d'un prêtre. Le grand-maître lui fera toujours réponse, *à la condition que le chevalier ait joint un timbre de 0 fr. 25 centimes à sa lettre.*

Art. VII. — "On peut se procurer des rosettes et des rubans de l'ordre de la Croix d'épines chez M. X... (fabricant d'ordres) (*sic*), rue Croix-des-Petits-Champs, Paris."

Art. VIII. — La Croix d'épines, que l'on trouve aussi à la maison précitée, est une charmante croix en or entourée d'une couronne en pierres du Rhin.

Après ces articles, nous trouvons un éloge pompeux de l'ordre de la Croix d'épines. Cet éloge est dû à la plume de M. le prince Guy de Lusignan; puis suit un bulletin de souscription que nous reproduisons :

FORM OF DONATION

I hereby give to the CHIVALROUS AND RELIGIOUS ORDER OF THE CROWN OF THORNS the sum of... to be used and appropriated by the grand master for religious, charitable, missionary or educational purposes.

Dated at..... in the County of..... on theday of..... A. D. 189.....

(Signature)

Nous avons tenu à savoir cependant si réellement il existait des gens qui avaient acheté cette décoration et qui la portaient.

Nous en avons découvert cinq à Paris, à qui nous ferons la grâce de ne pas les nommer; mais il paraît qu'il y en a un millier. Nous sommes allé chez le fabricant désigné, et nous y avons acheté une rosette de la Croix d'épines. Coût : 0 fr. 25.

Nous ne pouvons terminer sans nommer le grand-maître de cet ordre. C'est M. Joseph

René Vilatte, évêque de la vieille église catholique d'Amérique (??)

Comme nous avons déjà à Montréal des chevaliers de Melusine et autres lieux, attendons-nous à voir apparaître des chevaliers de la couronne d'épines.

Ce nom de Guy de Lusignan sert à de bien drôles de besognes.

FURET.

PREDICATEUR ET SOCIALISTE

"Je ne dis pas qu'ils sont justifiables d'ôter la vie à leurs frères, mais j'approuve leur principe qui est bon, et je prie Dieu afin que leurs efforts soient couronnés de succès."

Voilà ce que disait, dimanche dernier, le Révérend Canon Hinks de la All Saints Church de Windsor (Ontario), en parlant des socialistes et de leurs derniers exploits en Europe.

Pas besoin n'est de dire que ses fidèles furent un peu apostrophés, mais ils durent finir par se convaincre qu'il parlait sérieusement lorsqu'il continua :

"Je suis socialiste moi-même, et on est forcé de le devenir lorsqu'on voit le paupérisme universel. Des hommes, des femmes, des enfants, meurent actuellement de misère, de froid. Tandis que d'autres vivent dans l'abondance, pressurant le pauvre pour lui ôter sa dernière parcelle d'argent.

"Non seulement vous avez des distinctions sociales pendant les six jours de la semaine, mais le septième, celui consacré à Dieu, vous apportez votre morgue et votre orgueil à l'église, la distinction de caste existe jusque dans le temple du Sauveur, ce temple où nous devons tous être égaux, où nous devrions tous nous coudoyer, car pour Dieu il n'y a ni riches ni pauvres; il n'y a que des bons et des mauvais. Ici, dans cette église, vous insistez pour payer vos bancs, afin d'éloigner de vous autant que possible ceux que vous vous plaisez à appeler vos inférieurs !

"Ne craignez-vous pas que si cela continue comme cela, que le sang coule dans nos rues, que les frères se battent contre les frères et

que nous voyions toutes les horreurs des guerres civiles.

“ Je vous demande en grâce d'écouter ceux qui pleurent de faim et de détresse. Donnez-leur votre superflu. Partagez un peu de ce que vous avez avec eux, et cela vous sauvera bien des remords dans l'avenir.

“ Je vous le dis et vous le redis, je vous préviens que si vous avez à cœur la sécurité de vos enfants, il est temps de réfléchir à ce qui se passe, prenez en note mes avis.”

Le sermon du Rvd. Hincks a été le sujet de toutes les conversations dans les cercles religieux d'Ontario.

On peut discuter l'opportunité des paroles prononcées par le Rvd. Hincks au lendemain d'un attentat sans nom, mais on doit dire aussi qu'il y a dans ses paroles un grand fond de sagesse et de prévision.

L'Eglise, en perdant sa simplicité primitive, en permettant l'introduction du luxe et des distinctions sociales dans ses cérémonies et dans ses fêtes a renié les grands principes d'égalité sur lesquels elle avait été fondée.

Toutes les religions en sont là, comme le montre le sermon de ce prêtre protestant, mais la religion catholique qui met encore plus de faste dans ses pompes religieuses, est certainement plus coupable que toute autre.

Quand on pense que Dimanche soir, à l'Eglise des Jésuites, il fallait payer deux piastres pour occuper les premiers fauteuils à la messe de minuit, et que les pauvres gens étaient tenus de grelotter dans la rue, faute d'argent, pour célébrer la venue de celui qu'on glorifiait au dedans du titre de rédempteur, quand on voit ces inégalités mercantiles, œuvres de la rapacité et du sordide avarice cléricale, on est en droit de se demander s'il ne faut pas craindre des explosions de haine et de fureur, et de dire aux coupables de cet état de choses de lever la sou-pape.

POPULUS.

Nous croyons avoir lu un petit entre-filet d'une page et demie dans la *Minerve*, à propos du banquet Tassé. C'est peu, et nous espérons que M. Joseph Tassé, sénateur, se rattrapera un jour ou l'autre. On a un journal à sa disposition ou on n'en a pas.

Les Ecoles Publiques aux Etats-Unis

On sait avec quel soin farouche les Etats-Unis conservent intactes les Ecoles Publiques qui ont fait la force et l'unité de cette puissante nation composée d'éléments si disparates et créé ce type de patriote — exagéré, si l'on veut, mais bien caractéristique, — que l'on appelle : le citoyen américain.

Un certain nombre de castors américains, les ennemis de Mgr Satolli et de Mgr Ireland, avaient rêvé de porter un coup à l'institution nationale des Ecoles Publiques en faisant saisir la Législature de l'Etat de New York un projet de la loi rédigé par un avocat de New York, M. Dennis A. Spellissy. En voici la substance :

Lorsqu'un particulier, une corporation, une association ou une organisation quelconque, constituée civilement ou non, aura établi une école pour la libre instruction de la jeunesse dans les sciences élémentaires, que cette école sera fréquentée par au moins cinquante élèves, et qu'elle aura été soumise à l'inspection par les autorités scolaires de l'Etat, cette école aura droit à une part proportionnelle des sommes prélevées par l'Etat ou les municipalités pour les fins scolaires.

Immédiatement, grand émoi dans notre gent castor, qui a applaudi au projet.

La *Vérité*, tout en faisant sa prude et sa pincée, laissait percer sa satisfaction en ces termes :

Sans doute, ce projet est loin encore de la perfection. La perfection, c'est l'Etat se bornant à son véritable rôle, qui consiste à protéger simplement l'école. Mais ce serait certainement une grande amélioration sur l'état de choses existant actuellement aux Etats-Unis.

Et ce journal ajoutait également l'information suivante qui était fautive :

Déjà une circulaire, préparée par des catholiques de Baltimore, sous la direction, dit-on, du cardinal Gibbons et l'inspiration de Mgr. Satolli, a été adressée aux membres du conseil municipal de Baltimore, de la législature de l'Etat de Maryland et à d'autres fonctionnaires, demandant pour les catholiques leur part de taxes scolaires.

Or, ceci est un pieux mensonge. Mgr. Gibbons est bien trop américain pour penser à porter la main sur l'édifice des Ecoles Publiques.

Aussi, voici ce que dit à ce sujet le *Catholic Universe* de Cleveland, en date du 16 décembre :

“ L'archevêque Corrigan se dégage de toute responsabilité en ce qui regarde le projet de loi dont on se propose de saisir la législature de New York cet hiver, pour régler la question des taxes scolaires.

Sa Grandeur considère ce mouvement comme très peu sage, et déclare qu'aucun évêque de sa province ne l'approuve. Le cardinal Gibbons affirme qu'il n'a eu aucune connaissance préalable de la lettre circulaire au sujet de la question scolaire venant de Baltimore. Le vénérable vicaire général du diocèse, Mgr. McColligan, est, assure-t-on, l'inspirateur de ce document. L'A. P. A., si pauvre en armes contre les catholiques, est reconnaissante à l'égard des promoteurs de ce projet de lui avoir fourni ce nouvel engin de guerre."

Ainsi, messieurs Tardivel et amis, le *Catholic Universe* ne vous l'envoie pas dire, vous faites l'œuvre de l'American Protective Association.

C'est joli pour de si bons catholiques !

Et la *Vérité* se fâche devant cette rebuffade en disant :

Mais nous osons espérer que nous n'entendrons plus des catholiques éminents, des évêques, des archevêques et des cardinaux, vanter les Etats-Unis comme un pays de liberté religieuse !

Entendez-vous, messieurs les évêques, les archevêques et les cardinaux ? M. Tardivel vous fait la leçon.

L'Eglise catholique, dit-il, est *libre* aux Etats-Unis, à la condition de s'assimiler, strictement et absolument, aux *sectes* et même aux individus qui ne professent aucune religion. Voilà la position qu'occupe l'Eglise dans les pays où elle *jouit du droit commun* ! L'Eglise, institution divine, n'est pas faite pour le *droit commun*, quoi qu'en disent Mgr Ireland et les catholiques de son école. Elle ne peut pas s'y placer et on ne peut pas l'y maintenir. Ou elle domine les sectes, ou les sectes la dominent. Songer à la tenir sur un pied d'égalité avec elles, c'est le rêve le plus creux qui ait jamais hanté l'esprit humain.

Les voilà toujours bien, les rebelles, les révoltés qui repoussent toute autorité.

La loi *commune* n'est pas assez bonne pour eux ; c'est bon pour les laïques ; mais pour eux, les curés, y pensez-vous ?

Et pourtant, gloire aux Etats-Unis qui ont compris la liberté et ont imposé la loi commune, la *common law*,

Aux Etats-Unis, la liberté fait partie des fondements mêmes de l'Etat. Elle est née avec lui quand elle ne l'a pas en quelque mesure précédé ; en plus d'un cas, c'est elle qui l'a délibérément créé et doté. Elle n'est pas un "propre" de l'individu, recouvré après un long procès ; elle est comme un héritage indivis entre lui et la nation, un capital collectif autant que privé. dont l'individu a, par un accord implicite, gardé le dépôt et le maniement ; cet arrangement a été jugé le plus favorable pour faire fructifier cette partie du fonds commun. L'égalité, plus tardive, n'en est pas moins l'attribut naturel et comme l'efflorescence régu-

lière d'une société toute formée d' "hommes nouveaux." Liberté, égalité : ces deux grands biens excitent ici dans le cœur des hommes, non une défiance rogue qui les isole dans leur personnalité, mais un ravissement qui les rend fiers de leur pays et de leurs institutions.

Cette conception si particulière se fortifie du prestige qui entoure le nom et les garanties classiques de la *Common Law*.

Eprouvée et glorifiée par toute l'histoire d'Angleterre, seul élément traditionnel importé d'Europe dans ce monde nouveau, la *Common Law* procure à la liberté américaine un passé immémorial, un reculé historique qui manque à tout le reste des institutions politiques ou civiles. Aux Etats-Unis, la liberté a des ancêtres et des fastes ; le pouvoir n'en a pas. C'est l'inverse de ce qui se voit dans une grande partie de l'Europe. Ajoutons que la *Common Law* a été singulièrement élargie et démocratisée sur le continent américain. Les croyances et le culte libres, point d'Eglise privilégiée, la propriété affranchie de toutes ses entraves de fond et de forme, chaque homme maître de tester selon sa volonté, le partage égal dans les successions *ab intestat*, la femme émancipée et cependant protégée, etc., autant de spécimens des additions faites à l'antique patrimoine légal du sujet britannique. Ajoutons enfin que les principales de ces garanties ont été mises à part et en vue dans la Constitution, au-dessus et hors des atteintes de la loi, sous la garde de l'autorité judiciaire, qui est constituée suprême dans les choses de sa compétence.

La *Common Law* se présente donc avec un prestige d'antiquité que la nouveauté de tous les autres éléments politiques relève encore par le contraste. En outre, à la solennité, à la précision expresse de nos déclarations des droits révolutionnaires, elle ajoute, grâce à la Cour suprême, une sécurité que celles-ci n'ont pas su se procurer. C'en est assez pour comprendre que l'américain y attache, — et pareillement à la liberté dont elle est l'affirmation, — un orgueil légitime qui est un lien entre tous les participants de ce noble héritage, et qui lui fait mépriser nos petites cléricales.

LIBERAL.

Nos nombreux correspondants voudront bien nous pardonner si nous ne répondons pas immédiatement aux lettres qui nous sont adressées de tous côtés. Nous sommes dans une situation exceptionnelle. Notre directeur est forcé de répondre personnellement à tout le monde, s'il ne veut pas être trahi comme il l'a été une fois déjà par un secrétaire infidèle, mais qui présidait une congrégation et ne se gênait pas de subtiliser sa correspondance.

Le Conseil de l'Instruction Publique

Il est inutile pour nous de revenir sur une opinion trop nettement exprimée pour n'être pas connue de tous nos lecteurs.

Nous sommes opposés de toutes nos forces à l'existence du Conseil de l'Instruction Publique tel qu'il est actuellement constitué. C'est une institution irresponsable, sans cohésion, sans direction, qui doit disparaître.

L'opinion publique exige que l'organisation qui prend en mains la direction de l'éducation dans la province consulte les besoins et les vœux de la population dans cette matière, et se compose de mandataires au lieu de dictateurs.

La loi sacrée de la famille, qui assure au père le privilège de l'éducation de ses enfants, et qui fait de ce droit un droit et un devoir primordial, exige que le contrôle de l'enseignement soit retiré des mains de ceux qui n'ont ni patrie ni famille pour être réunis entre celles des citoyens et des patriotes qui supportent les charges comme ils subviennent aux besoins de la société.

Le Conseil actuel de l'Instruction Publique est la négation de tous ces droits sacrés, et doit disparaître pour faire place à un ministère de l'Instruction Publique responsable aux pères de famille.

M. Deschênes, député de l'Islet, a fait un pas dans ce sens, en demandant que, dans les lois et règlements scolaires, le nom du surintendant de l'Instruction Publique fut remplacé par celui du Secrétaire Provincial, qui assumerait ses fonctions.

C'était faire du Secrétaire Provincial un ministre responsable.

Tous les cacots et les cafards ont eu une peur épouvantable de ce changement, et ont fait renvoyer la proposition à six mois, aux calendes grecques, mais n'empêche que le mouvement est lancé, et il va s'accélérer, surtout si le Conseil fait entrer ses dignitaires dans la lutte.

On sait que M. Simpson, député d'Argenteuil, avait présenté un bill pour rendre publiques les assemblées de commissaires d'écoles.

Aussitôt la ruche s'est soulevée, et a envoyé son surintendant pour protester et exposer tous les dangers d'une pareille innovation.

Y pensait-on, introduire la lumière dans les choses d'éducation que le clergé a si bien mises sous le boisseau. c'était une audace extrême, et on a accumulé devant la Chambre tous les inconvénients de cette innovation qui donnerait trop de pouvoir au peuple et lui ferait surtout comprendre trop vite l'iméptie du système qui nous régit.

Il n'y a aucun doute que si nos bons habitants voyaient discuter les intérêts de l'éducation de leurs enfants par les ignorants ne sachant ni A ni B. qu'on persiste à laisser juger comme commissaires, leur robuste bon sens aurait vite fait justice de cette institution à laquelle on doit tous les retards et l'état défectueux de l'enseignement dans nos campagnes.

Le bill a été rejeté, mais il a eu cet excellent résultat d'amener sur le tapis la question du Conseil de l'Instruction Publique et de la publicité à donner à ses séances.

Au mot publicité, l'hon. Gédéon Ouimet a sursauté, et s'est écrié : " Jamais les séances du Conseil de l'Instruction ne seront publiques, parceque, dans ce cas, les évêques refuseraient de siéger ".

Pour nous, c'eût été une excellente raison de plus pour insister sur la publicité des débats du Conseil.

Nous n'avons que faire des Evêques pour dicter les lois d'éducation et imposer leurs vues aux pères de famille qui sont seuls maîtres d'élever leurs enfants.

Les évêques ont les églises; les pères de famille ont les écoles.

Chacun sa place.

Mais, bien des gens qui pensent comme nous n'osent pas et surtout ne peuvent pas s'exprimer aussi librement que nous. La pieuvre cléricale les enlace et les étouffe, soit dans leur emploi, dans leur crédit ou dans leur occupation, et ils courbent la tête, n'empêche que le défi était trop éclatant et que l'*Evènement* de Québec, qui ne vogue pourtant pas dans les eaux du CANADA-REVUE, a protesté, et demandé s'il était vraiment possible que les évêques eussent autorisé l'hon. M. Ouimet à faire semblable déclaration.

Ce n'est pas le surintendant de l'Instruction

Publique, mais le secrétaire du Conseil qui a répondu ; il a même fait plus que répondre, il a pris sur lui de défendre les évêques, ce qui nous donne le droit de supposer et de dire que l'opinion des évêques a été correctement exprimée par M. Ouimet, ce qui ne nous étonne pas.

La réponse des évêques est dans la note, c'est la continuation de la coalition contre toute concession aux vœux des pères de famille.

Le porte-parole du Conseil de l'Instruction Publique s'exprime comme suit au sujet de la demande de publicité :

Maintenant, pourquoi, permettez-moi de vous le demander à mon tour, accès aux sessions des comités du Conseil de l'Instruction publique devrait-il être donné à tout venant ? Quel intérêt, autre que celui de la curiosité, trouverait-on dans la discussion qui s'y fait ?

Qu'importe au public de connaître l'opinion que chacun de ces comités a pu émettre à l'appui des questions qui s'y sont traitées, puisqu'un procès-verbal, dans lequel, en outre des résolutions qui ont été adoptées, on consigne les noms de ceux qui se sont prononcés, pour ou contre, est publié à la suite de chaque session de ces comités.

Non seulement les évêques, mais tous les membres du comité protestant s'opposeraient énergiquement, j'en suis persuadé, à l'intrusion du public dans leur salle de délibérations.

A mon sens, on n'a pas plus de raison de demander aux comités du Conseil de l'Instruction Publique de siéger *coram populo* qu'on aurait le droit d'imposer semblables exigences aux conclaves, aux conciles et aux conseils exécutifs.

Comment cela, pourquoi demander à assister aux séances ? Pourquoi cette curiosité ?

Mais, n'est-ce pas un sujet assez intéressant pour nous que l'éducation de nos enfants ? N'avons-nous pas le droit de savoir ce qui se trame dans ces conciliabules, dont la moitié des membres n'ayant ni famille ni patrie ne peuvent pas avoir les mêmes sentiments que nous, ni comprendre nos besoins ?

Que venez-vous nous parler de ce procès-verbal *ad usum delphini*, au moyen duquel on prétend porter à la connaissance du public ces délibérations qui l'intéressent tant ?

C'est une farce que ces documents maigres comme huit jours sans pain, secs comme des coups de trique, illisibles, incomplets, incompréhensibles.

Mais le comble de l'audace est de comparer

le Conseil de l'Instruction Publique aux conciles et aux conclaves.

Oui, nous savons que c'est là ce qu'on voudrait en faire, ce qu'on en a fait jusqu'à ce jour, mais ce qui ne doit plus se faire.

Oui, conciles et conclaves sonnent bien aux oreilles des dévots de la majorité ecclésiastique ; le secret qui les entoure sied bien aux brutales injonctions qui s'y méditent, mais le Conseil de l'Instruction Publique ne peut être ni concile, ni conclave, quelque désir qu'on en ait.

Les conciles et conclaves ont pour objet la discussion des questions spirituelles, dont l'Eglise est seule maîtresse et dont la discussion n'intéresse pas les fidèles puisqu'elle leur est interdite.

Peut-on comparer les deux choses, et va-t-on prétendre que cette grande question de l'éducation du peuple ne peut pas être discutée par le peuple ?

Quant aux conseils exécutifs, la comparaison est non moins fautive.

Les conseils exécutifs sont responsables à ceux qui les nomment, et qui peuvent les démolir s'ils abusent du secret de leurs délibérations pour agir contre les intérêts de leurs commettants.

Mais il n'en est pas de même du Conseil de l'Instruction Publique, où une moitié des membres seulement sont nommés et peuvent être changés, mais dont la moitié est totalement irresponsable, est imposée au peuple en vertu de la charge qu'elle occupe, et a même le droit de se choisir à son gré des suppléants.

Et c'est en présence d'une aussi scandaleuse absorption de pouvoir qu'on veut maintenir le secret des séances !

Halte-là ! Le temps est venu d'y voir clair.

Monsieur le Secrétaire veut bien ajouter, dans une deuxième correspondance :

Si je ne puis vous convaincre, je parviendrai peut-être à faire comprendre à un certain nombre de nos lecteurs, qu'il est dangereux de préjuger l'opinion publique contre un état de choses établi, quand on n'a pas de raisons suffisantes pour prouver que des changements à cet état de choses sont avantageux ou nécessaires.

L'état de choses établi, quel joli mot à la Joseph Prudhomme !

Voilà qui est bien dans le ton du Conseil de l'Instruction Publique.

Ah, il est beau l'ordre de choses établi dans la province en matière d'éducation ! Parlons en !

Qui donc injectera un peu de Brown-Sequard dans cette institution impuissante, incapable et réfractaire à toute amélioration ?

Après tout, peut-être vaut-il mieux la laisser mourir de décrépitude.

MAGISTER.

THEATRE FRANCAIS

CHRONIQUE

Depuis les *Boulinards*, le théâtre français a monté deux nouvelles pièces : *Le Jour et la Nuit* et *les Noces d'un Réserviste*.

La première est une fort gentille opérette de Lecoq, bien connue et bien amusante, en dépit de son allure un peu grivoise.

A ce sujet, j'ai remarqué que la partie du public qui tombe en crise de pudibonderie à la sortie du spectacle est précisément celle qui souligne à outrance, c'est-à-dire qui ne veut voir que des ordures même dans les phrases les plus anodines.

Mme Judic à Paris avait une telle réputation dans le genre grivois, qu'elle n'aurait jamais pu, dans certains milieux, chanter la romance de la *Grâce de Dieu* sans provoquer les sourires de tous les polissons qui seraient parvenus à y trouver des allusions sales.

Il en est de même pour un bon nombre de spectateurs qui tiennent absolument à interpréter les mots les plus insignifiants selon les règles de la pornographie la plus savante.

Un exemple fera comprendre dans quels excès l'on peut tomber.

Le jour de l'an, dans une église de Montréal, M. l'abbé L... était en chaire, et faisait les annonces. Selon son habitude, il avait tracé ses notes sur des petits papiers insérés dans un antiphonaire qui lui sert de maintien, et il feuilletait le livre pour consulter ces notes. Cette manœuvre coupait le discours du bon prêtre de façon à rompre le sens général de ses recommandations et à isoler ses phrases. Voici un échantillon de l'éloquence dépensée par M. l'abbé L...

Les points indiquent des poses plus ou moins longues.

"..... Mes chers frères Vous oublierez pas "que samedi est une fête d'obligation Vous "viendrez tous à la messe J'espère que vous

"passerez l'année en bons chrétiens Y aura "pas d'archiconfrérie ce soir ... à cause des visites du "jour de l'an Mes chers frères J'es- "père que vous oublierez pas de faire les étrennes de "l'enfant Jésus....."

(Ici, M. l'abbé dût chercher son petit papier, ce qui prolongea la pause).....

"Mes chers frères aujourd'hui je dis la "messe pour ceux qui l'ont fait hier ... et aussi pour "ceux qui le feront aujourd'hui....."

Il est bien évident qu'il s'agit de ceux qui ont fait ou feront les étrennes du petit Jésus. Eh bien, tous les assistants, les femmes et les hommes, furent pris d'un accès de rire discret mais singulièrement déplacé,

A la sortie, on se donnait un petit coup de coude, et chacun se répétait la phrase du prédicateur, en riant bruyamment.

Je ne sais vraiment pas en vertu de quel droit ces gens-là se plaignent de la légèreté des spectacles profanes.

Pardonnez-moi cette digression. Je reviens à mon sujet.

Le Jour et la Nuit a été passablement interprété ; seulement, il est fâcheux qu'un caprice de distribution des rôles ait interverti l'ordre des emplois chez les hommes. Sans cette fantaisie, dont je ne m'explique pas la cause, la représentation aurait pu être parfaite.

Le motif le plus remarquable et le plus gracieux est le duo de la fauvette et du rossignol, très joliment enlevé par Mmes de Goyon et Loys.

Pour les *Noces d'un Réserviste*, je me bornerai à dire que c'est une pièce qui ne devait pas être jouée ici. Elle appartient à un genre tout spécial, qui ne peut même pas être apprécié partout en France. On nous montre des caricatures dont très peu connaissent ici les originaux ; il en résulte deux inconvénients : Le premier c'est que l'on ne peut pas saisir les finesses de la pièce, le second c'est que les types de l'armée française sont complètement dénaturés et enlaidis. On ne se douterait jamais que M. le gérant du théâtre est français. Comme pudeur patriotique c'est fort douteux.

HENRI ROULLAUD.

P.S.—Mercredi on donnait de nouveau *Mme Favart*. La représentation a bien marché, et Melle de Goyon aurait remporté son succès ordinaire, si elle n'avait indisposé une partie de la salle, au second acte, en coupant volontairement l'effet de sa camarade, Melle Sylva Sorgia. Au moment où Suzanne chante l'air qui suit le quatuor, *Après quelques jours seulement*, Melle de Goyon, placée au second plan, s'est livrée à une pantomime ridicule, qui a fait rire une partie de

l'assistance et qui a empêché le joli morceau d'être entendu.

Ce procédé dénote de la jalousie chez Melle de Goyon, qui veut seule briller. Je ne pense pas que sa mauvaise action lui attire de nouveaux suffrages de la part des gens d'esprit, qui ne peuvent approuver ce petit moyen, digne d'une cabotine vulgaire.

H. R.

NOS INSTITUTIONS DE CHARITE

Tel est le titre de l'article de la *Minerve* auquel nous avons promis de donner quelque attention.

La *Minerve* oppose une série d'interrogations en guise de réponses aux objections qu'elle présente :

« Que ferions-nous, dit-elle, des pauvres malades, des infirmes, des vieillards sans asile, si nos hôpitaux ne s'ouvraient pour les recevoir, les nourrir et les soigner ?

« Que ferions-nous des orphelins et des enfants abandonnés par des parents dénaturés ou trop pauvres pour leur donner du pain et les élever honnêtement ?

« Que ferions-nous des filles et femmes tombées, qui cherchent à cacher leur honte et le scandale de leur conduite avec la résolution de ne plus retomber ?

« Que ferions-nous des filles repentantes qui veulent sincèrement abandonner le vice et faire pénitence pour racheter leurs fautes passées ?

« Que ferions-nous des sourds-muets sans éducation et sans instruction ?

« Que ferions-nous de nos pauvres aveugles ?

« Que ferions-nous des jeunes délinquants et des enfants que les parents ne peuvent contrôler ?

« Ces questions devraient suffire pour faire bien comprendre l'importance des services que rendent à notre ville et au pays tout entier les bonnes institutions de charité qui veulent bien se charger de toutes ces misères. »

Ce que nous ferions ? ... Voilà d'étranges questions !

Mais nous ferions simplement ce que nous avons fait jusqu'à ce jour : Nous payerions pour le soulagement de ces misères, pour l'atténuation de ces vices.

Notre intention n'est pas de refuser aux membres des communautés religieuses le droit de s'employer dans ces établissements ; mais nous voulons que les sommes considérables souscrites par le public soient totalement appliquées aux œuvres hospitalières ou de bienfaisance pour lesquelles on les sollicite.

Toutes les phrases ronflantes de la *Minerve* ne modifieront pas la question, qui est celle-ci :

Combien les communautés reçoivent-elles annuellement pour l'entretien des rares pensionnaires qu'elles accueillent gratuitement ?

Combien dépensent-elles ?

Que devient l'excédent des sommes qui leur sont confiées ?

Toute la question de la charité publique est contenue dans ces quelques lignes. Si les communautés religieuses reçoivent 100 et ne dépensent que 10, elles ne sont pas utiles, elles sont nuisibles ; elles ne font pas la charité, elles exercent une industrie lucrative.

Dans ces conditions, il nous appartient de dénoncer la défectuosité d'un système déplorable au point de vue économique, et de tenter d'y porter remède.

Tout le monde sait par expérience que l'admission d'un indigent dans les asiles, hospices ou hôpitaux est extrêmement difficile à obtenir.

— « Hélas ! mon Dieu ! nous n'avons pas de place ! » Telle est la réponse invariable qui est faite à tous ceux qui sollicitent en faveur d'un malheureux insolvable.

Mais s'il s'agit d'un sujet payant, soyez tranquille ; la place ne manque jamais.

Dans certains établissements où l'on admet sans trop de difficultés un nombre limité d'indigents, on impose à ces malheureux ou à ces malheureuses un labeur, à la tâche, dont profitent exclusivement ces saintes maisons. La gratuité des soins et des secours étant tout simplement illusoire, ne venez donc pas nous parler, à tout propos, de charité, de dévouement, d'abnégation.

Tous ces établissements ne sont au fond que des entreprises très prospères. Sans doute, ils sont utiles ; sans doute, ils rendent des services, même aux pauvres à qui ils accordent certaines facilités pour le paiement des soins qu'ils reçoivent ; mais tout en reconnaissant l'utilité de leur rôle, il est absurde et dangereux de leur accorder les monopoles et les privilèges qui sont dûs à la véritable philanthropie, comme il est insensé de les exalter au point de faire des bienfaiteurs de l'humanité d'une collectivité avide dont l'unique souci est de thésauriser.

Nous le prouverons ultérieurement.

Ce que nous voulons démontrer aujourd'hui c'est qu'il est du devoir de l'Etat d'affaiblir le paupérisme, de soulager les infortunes imméritées, de protéger l'enfance abandonnée, d'instruire la jeunesse, d'assister les vieillards impuissants, et de défendre le commerce et l'industrie — qui sont les forces vives d'un pays — contre la concurrence déloyale.

Une société ne peut progresser si elle ne sait pas se débarrasser ou du moins atténuer ces plaies sociales.

Le christianisme a engendré des dévouements sublimes. Des hommes et des femmes, dans un esprit de charité chrétienne, ont tout abandonné, ont volontairement renoncé aux joies terrestres pour se vouer à la pauvreté et à la pratique de toutes les vertus.

Cesont les religieux et les religieuses.

Le mobile de leurs actions est si noble, si grand, si admirable, qu'il serait anti-humain de mettre obstacle à leur sainte mission.

Mais si nous savons fort bien que toutes ces personnes, individuellement, remplissent scrupuleusement leurs vœux de charité et de pauvreté, nous savons aussi que, réunies, elles constituent une impersonnalité redoutable.

Cette impersonnalité, sous le nom de *communauté*, impose une discipline inflexible aux individus rangés sous sa loi, et poursuit un but unique : l'Omnipotence !

Ceci admis — et nul ne le contestera — on conçoit parfaitement que la toute-puissance ne peut être le partage de celui qui ne dispose pas de la fortune, et l'on conçoit encore plus aisément que les communautés des deux hémisphères réunissent tous leurs efforts pour conquérir cette fortune, l'accroître sans cesse, et la concentrer en un lieu ignoré où elle sera à l'abri des revendications de ceux qui l'auront constituée malgré eux.

Or, un des principaux moyens employés par les communautés pour s'enrichir c'est l'exploitation de la charité.

C'est cette exploitation que nous allons dévoiler.

C'est pour mettre un terme aux exactions conventionnelles que nous allons étudier à fond notre système d'assistance publique.

C'est pour obliger les établissements religieux de toute qualification à rendre compte de l'argent qu'ils drainent dans les masses, que nous allons courageusement nous exposer à des injures imméritées.

C'est, en un mot, pour protéger la fortune publique, les pauvres, les enfants, les vieillards, les faibles, les déshérités, ainsi que notre industrie, contre des attentats continuels, que nous allons faire une guerre implacable.

Nous ne faiblirons pas, mais nous lutterons loyalement.

Si nous trouvons un établissement religieux — il peut en exister un — qui soit digne de l'admiration aveugle que l'on prodigue si facilement à tous les couvents, nous le signalerons au public et le soutiendrons de toutes nos forces.

Mais partout où nous trouverons des abus, nous les combattrons avec toute l'énergie dont nous sommes capables.

Et nous n'abandonnerons la partie qu'après succès.

LUPUS.

(A suivre.)

Une Province Morte

Le *Mail* a publié sous ce titre un curieux article, sur lequel l'attention a été attirée par nos confrères quotidiens.

Cet article contient deux parties; une qui est une étude un peu sombre de notre province; étude puissamment pensée, bien que trop pessimiste; l'autre, qui est destinée à faire croire que les anglais payent toutes les taxes dans Québec, et qu'ils n'ont aucune part de patronage, est si grossièrement fautive, que nous ne nous y arrêtons pas; mais nous croyons intéressant de faire connaître ce qui a trait à la province elle-même.

Il y a tout à gagner à savoir comment les autres nous traitent et nous considèrent.

Il y a une ironie exquise à voir quelques soixante-dix personnages faire solennellement des lois pour régulariser les affaires d'une province qui, aux yeux de tous les gens non préjugés, est déjà irrémédiablement ruinée.

Si la rhétorique pouvait sauver la Province de Québec, ce serait la Province la plus prospère de la Confédération; mais l'éloquence ne peut pas lui rendre la vie qui a été extraite de son corps politique.

Les périodes oratoires ne peuvent rien devant une magistrature inertie.

Québec est une province morte.

La corruption et le moyen-âgeisme ont accompli leur œuvre.

Qu'on n'aille pas croire qu'un changement de gouvernement signifie quelque chose. Un Mercier peut bien augmenter la dette de treize millions de corruption. Un Taillon, plus prudent, peut se contenter d'un job de Beauport ou du Palais de Justice.

Qu'importe? Il n'y a plus d'espoir.

Québec est comme un vaisseau disjoint, qui, tout en tenant tête encore à la tempête, disparaît dans l'horizon en marchant à un effondrement inévitable.

Pour employer une autre comparaison, c'est une blessure au flanc de la Confédération que ne peuvent sauver ni les périodes fleuries, ni les beaumes, ni même les emprunts.

Québec doit trente-deux millions de dollars. Son revenu total n'est pas suffisant pour faire face à l'intérêt de sa dette.

Les corporations urbaines sont taxées à mort. Peine perdue: l'habitant, n'est pas atteint par l'État, il est saigné seulement par l'Église. Son sacrifice ne profite à personne.

Les corporations soumises jusqu'à présent montrent enfin les dents, et l'habitant bien qu'assidument protégé, chausse ses patins et va s'établir aux États-Unis.

Les politiciens ont fait de leur mieux pour tuer la province, et l'Église ajoute son poids immense au fardeau qui l'écrase jusqu'à terre.

L'Église a créé ces immenses espaces improductifs pour le commun qui arrêtent l'attention du touriste dans ses excursions d'été. Elle a bâti dans les villes tous ces réduits qui entourent ses somptueuses cathédrales.

drales. Elle a fait le silence complet là où devait retentir le fracas et la vie des grands centres.

La province peut être en banqueroute, mais l'Eglise ramasse toujours ses dîmes.

L'homme d'affaires de Montréal se plaint qu'il paie tout et que l'habitant ne paye rien. "A l'Etat, c'est vrai, pourrait-il répondre, s'il l'osait ; mais à l'Eglise, je donne tout."

Le village dépérit. L'habitant a entendu parler d'une contrée pas éloignée de lui, où l'on vit plus largement et plus librement. Un beau jour la fumée cesse de laisser échapper ses serpents du toit de la ferme, la contrée est désolée, mais l'Eglise reste toujours la même, *semper cadem*.

C'est toujours l'homme mûr, qui, lorsque s'ouvrent les écoles du soir, se précipite pour apprendre ces signes cabalistiques dont la manipulation donne la fortune aux habiles ; c'est toujours le prêtre qui concentre la vie et la pensée du village, moulant les hommes à ses desseins, abaissant toutes les ambitions, exaltant les superstitions, tenant dans ses mains les fils de toutes les histoires du village—toujours le bon Dieu en petit. C'est toujours la cathédrale, le couvent et le monastère dont l'ombre obscurcit le sol, qui font des questions une iniquité, qui oppriment les hameaux de la persuasion de leur impuissance, qui remplissent les âmes simples de terreurs exagérées, qui regardent la résistance comme la fatuité de l'oiseau se précipitant lui-même dans la tempête contre la falaise.

Cent cinquante millions de propriétés exemptes, et pas un signe d'appréhension. Le sol est stable, dit l'Eglise, les voies mâles du dix-neuvième siècle ne vous atteignent pas. S'il s'élève ça et là auprès de nous une demande impudente, l'excommunication en fait vite justice.

D'abord l'Eglise, puis les politiciens ; c'est l'Eglise qui commence, et le politicien suit.

On consulte le Cardinal Taschereau avant de passer des lois. On remet entre les mains des Jésuites leurs biens qui ont justement fait retour à la couronne britannique. On permet aux prêtres d'avoir le contrôle de donations faites aux œuvres et institutions de charité. Mais si le politicien a le droit de remplir ses poches et d'écourter les Parisiens les plus blasés de ses prodigalités, il ne doit pas tenter de gouverner.

Du moment où il essaye, l'Eglise s'écrie : "Vous n'irez pas plus loin !"

Si le politicien dit à l'Eglise : "Ne vous ai-je pas donné telle ou telle subvention ; n'ai-je pas imposé des taxes pour vous enrichir et vous donner des jours prospères ?" L'Eglise répond :

"Oui, mais remarquez que l'Eglise n'est pas un individu ! L'Eglise est un être immense, mais impersonnel, servi par des instruments qui n'ont qu'à faire leur devoir, puis à disparaître de cette scène mortelle. D'autres prennent leur place ; mais l'Eglise ne permet à aucun de ses serviteurs de dire : "J'ai fait cela pour vous." Ce qu'il faut dire, c'est ceci : "J'ai servi la sainte Eglise, et Dieu me récompensera."

Mais n'allez jamais dire à l'Eglise : "Je vous ai servi et je demande votre appui." Ce sera stupide ; vous avancerez un principe faux.

Vous ne rendez service à personne dans l'Eglise ; personne dans l'Eglise ne peut rien devoir aux pouvoirs de ce monde. Ses représentants n'ont pas d'intérêts particuliers, ils n'ont qu'une passion — leur maîtresse, l'Eglise.

L'Eglise grandit et amoindrit tout sans passion. Elle est inflexible, et les gens superficiels prennent sa sévérité pour la colère. Cette erreur fait triompher l'Eglise. Son but est uniquement de faire croire que, seule, elle sait et peut gouverner.

Essayez de vous y frotter si vous osez ; vous pouvez faire des discours et placer aux statuts des milliers de lois ; si cela vous amuse, tant mieux. Mais quant à gouverner, c'est folie d'y songer.

Vous donnez aux hommes le droit de vote, et vous croyez qu'ils vont vous suivre ! Erreur. L'homme qui vote commence par demander des questions.

L'Eglise, elle, sait seule comment gouverner : elle garde tout le pouvoir entre ses mains, et décide de la destinée universelle.

Quelques jeunes gens minés par le scepticisme de l'époque peuvent se lever et protester. L'Eglise les excommunie. C'est peut-être une farce spirituelle, mais, en tous cas, c'est un boycottage effectif. Des journaux élèvent la voix. On les met au ban. Ils s'adressent aux tribunaux. Les plaignants, les avocats qui ont leur cause en mains et le juge qui décide sont parvenus que leur action les met au ban de l'Eglise, et cela suffit !

Québec est mort comme une ville du 17^e siècle. Le gouvernement a dépensé six millions à ses docks. Ils sont désolés et déserts. Les rues monotones résonnent des pas des prêtres, des moines et des nonnes, au lieu de l'énergie de la vie moderne, le calme mortel du Moyen-Age sombre et morne. Le commerce a disparu, les habitants sont partis, par deux, par trois, par groupes.

Pourtant, Québec est pittoresque à l'extrême ; ses points de vue sont sans rivaux. Le panorama de la terrasse, par une après-midi de soleil, n'a pas son égal au monde. Visiter Québec, c'est revenir aux types, aux paysages, à la topographie que nous voyons dans les rêves produits par la demi-conscience du sommeil. C'est tout repos, et la précipitation semblerait là une passion vulgaire, et les voix du dehors ne viennent pas troubler un calme semblable à celui des mangeurs de lotus lorsque l'oubli du monde envahit leur mémoire et que la vie devient pour eux un inimitable repos.

Voici les chevaux noirs du cardinal ; écoutez le tintement de la clochette du prêtre ; voyez les lugubres processions ; remarquez ces signes de décadence sur les maisons, dans les docks, dans les rues, sur les visages de la population apathique. Ce sont de vrais morceaux d'antique, des vestiges du 17^e siècle se frottant au rugueux philistinisme du 19^e.

Voici la ville, voici la province de Québec.

Quelle en est la raison ?

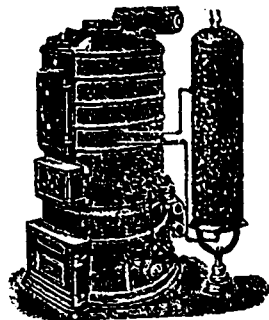
C'est que l'homme de trente ans, lorsque s'ouvrent les écoles du soir, doit d'abord apprendre à lire et à écrire.

FUMEZ LE CIGARE
BLACKSTONE

ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.
Spécialité de portraits grandeur nature au paste



HERM. ROY,
PLOMBIER,

Poseur d'Appareils à Gaz, à Eau.
Chauds et à Vapeur, haute et basse pression.

Spécialité pour le Chauffage,

Toutes commandes exécutées avec soin,
promptitude et à bas prix.

357 Avenue LAVAL,
MONTREAL.

Bonnes références données.



COGNAC Vve MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Médaille d'or à l'Exposition Internationale d'Hygiène de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur, sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les principaux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada, 516 RUE ST. PAUL, MONTREAL

19-92

BURROUGHS & BURROUGHS,
AVOCATS,

No. 12 Place d'Armes, - MONTREAL.
Chas. S. Burroughs, W. Herbert Burroughs.

FUMEZ LE CIGARE

LITTLE BUCK



GEORGE VIOLETTI

Fabricant et Importateur D'Instruments de Musique
Harpes à vendre et réparations de toutes sortes
17 rue Gosford - MONTREAL

CANADA-REVUE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE.

À Montréal..... \$3 50
Hors de Montréal..... 3 00
En France..... 20 franc

A. FILIATREULT,

Directeur-Gérant.

812 rue Craig

Boîte Postale 321.

Téléphone 6826

CHOSSES UTILES

UNE JOLIE PETITE PAPETERIE,
UN BEAU PORTE-CRAYON,
UN CALENDRIER ARTISTIQUE,
UN PORTE-PLUME ARTISTIQUE

Une jolie bourse, monture en argent; une gomme à effacer, montée en argent; un magnifique encrier en verre taillé; un joli ratelier en aluminium, pour plumes; un calendrier d'art; un porte-cartes ou vide-poches, de luxe.

Et une grande variété de bibelots élégants à des prix variant de 15 cents à une piastre, on ne peut plus présentables à l'occasion des FETES.

CHEZ

MORTON, PHILLIPS & CIE.

: FABRICANTS : DE : LIVRES : BLANCS, :
PAPETIERS ET IMPRIMEURS,

Nos. 1755 et 1757 Rue Notre-Dame,
MONTREAL.

FUMEZ LE CIGARE
LITTLE BUCK

AGENCE ETABLIE EN 1862

GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur au Board of the Montreal Fire Insurance Brokers
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

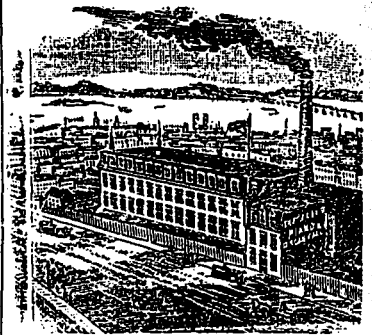
CAPITAL.....	\$ 15,000,00
FONDS INVESTIS.....	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,5 9,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en leur plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau— No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.
Bell Telephone No. 318

THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRÉS

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons.

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

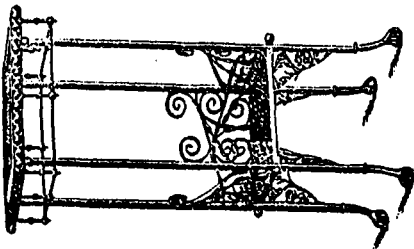
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes faits sur commandes, aussi en main un immense stock de meubles de toutes sortes à de prix très modérés.



FUMEZ LE CIGARE

BLACKSTONE

LE SUN,

Compagnie d'Assurance sur la Vie

DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.

Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893	\$23,901,046.64
Augmentation sur l'année précédente.....	4,464,084.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8,506,457.10
Augmentation sur 1891.....	2,064,835.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,867.61
Augmentation sur 1891.....	214,693.74
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,103,700.88
Augmentation sur 1891.....	518,129.44
Réserve pour la sécurité des porteurs de police.....	2985,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions.....	307,423.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	244,928.77
Réclamations après décès durant 1892.....	151,526.38
Diminution sur 1891.....	16,537.72

T. B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur, des Agences. R. MACAULAY, Président.

